Message de la Préfecture - Mercredi 13 juillet 2022

Message de la préfecture des Yvelines relatif à la pollution à l'ozone. Le niveau information et recommandations risque d'être atteint **mercredi 13 juillet 2022.** Merci de bien vouloir respecter les recommandations fichier ci-dessous.

préfet de police, préfet de la zone de défense et de sécurité de Paris, met en place le dispositif d'information et de recommandation.

Mesures applicables aux usagers de la route :

- Réduire la vitesse sur l'ensemble de la région Ile-de-France :

• à 110 km/h sur les portions d'autoroutes normalement limitées à 130 km/h ;

• à 90 km/h sur les portions d'autoroutes et de voies rapides normalement limitées à 110 km/h ;

• à 70 km/h sur les portions d'autoroutes, de voies rapides normalement limitées à 90 km/h ainsi que sur les routes nationales et départementale limitées à 80 km/h ou à 90 km/h.

- Utiliser les véhicules peu polluants (électrique, GNL, etc.).
- Différer les déplacements sur l'Ile-de-France.
- Respecter les conseils de conduite apaisée.
- Privilégier le covoiturage.
- Emprunter prioritairement les réseaux de transport en commun.
- Privilégier les modes actifs de déplacement (marche, vélo, etc.).